

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD  
D2023/003.1

Envoyé en préfecture le 07/03/2023  
Reçu en préfecture le 07/03/2023  
Publié le 07/03/2023  
ID : 023-200085314-20230201-D20230031-DE

**ANNULE ET REMPLACÉ LA DELIBERATION N° D2023/003  
ERREUR MATERIELLE – MEME DATE / MEME OBJET**

SEANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le 1<sup>er</sup> février

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 17  
Présents : 14  
Représentés : 2  
Votants : 16  
Exprimés : 16  
Oui : 16  
Non : 0  
Abs : 0

**Présents :**

Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, MAINGOUTAUD Elodie,  
PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,  
MM. AUMEUNIER Sébastien, COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick,  
LAROCHE Michel, MARGOT Manuel, PETITCOULAUD Bastien, ROYERE Joël,  
SCAFONE Dominique

**Excusés :**

Mmes LEGRAND Coline, ROYERE Julie,  
M. KAPLAN Iskender,

**Pouvoirs :**

Mme ROYERE Julie a donné pouvoir à Mme SIMONET Laura  
M. KAPLAN Iskender a donné pouvoir à Mme CHABRIER Isabel

**Secrétaire de séance :**

Mme SIMONET Laura

**OBJET : Budget régie municipale 18907 : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement**

Le conseil,

Après avoir entendu M. le Maire,

Vu le code général des collectivités locales et notamment son article L. 1612-1,

Vu l'article L. 232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser M. le maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2023

	Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2022 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2023
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 422.29 €	605.57 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>2 422.29 €</b>	<b>605.57 €</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire, Joël ROYERE



La secrétaire, Laura SIMONET

Certifié exécutoire la présente le 03 mars 2023  
Transmission à la Préfecture le 03 mars 2023  
Publication le 3 mars 2023